

TAUX REDUIT DE TVA
Une occasion unique
d'agir sur l'emploi, la croissance et le pouvoir d'achat

C'est une très bonne nouvelle pour l'économie de proximité et pour l'emploi. A l'issue d'après discussions, les 27 ministres des Finances européens sont parvenus à un accord autorisant l'application de taux réduits de TVA dans certains secteurs à forte intensité de main d'œuvre : restauration, construction et rénovation de logements, coiffure, réparation, nettoyage...

Cette décision montre que les partenaires européens reconnaissent pleinement l'impact positif des réductions de TVA sur certains secteurs.

Dans ce contexte, l'UPA appelle les autorités françaises à préparer pour 2010, la pérennisation de la TVA à 5,5% applicable aux travaux de rénovation des logements, et l'extension de la mesure à d'autres activités à forte intensité de main d'œuvre. Ainsi, les organisations professionnelles de l'artisanat se tiennent à la disposition du Gouvernement pour préciser leurs attentes et évaluer les effets attendus d'une baisse de TVA dans leur secteur.

L'application de la mesure dans le bâtiment a suscité des retombées extrêmement positives, que ce soit en termes de création d'emplois ou d'amélioration du pouvoir d'achat, de sorte que le manque à gagner immédiat pour les finances publiques s'est en réalité traduit par un gain important pour l'ensemble de la collectivité.

Une formidable occasion nous est donnée d'agir positivement à la fois sur l'emploi, la croissance et le pouvoir d'achat. Saisissons-la.